

**DÉCISION MUNICIPALE****N° 018 / 2024
DU 15 AVRIL 2024****FIXATION DES TARIFS POUR LA FOURRIÈRE VÉHICULES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ "PRESTATION D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE DES VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE 2024-2026"**

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions notamment de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté N° 5 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant le renouvellement du marché "Prestation d'enlèvement et de gardiennage des véhicules mis en fourrière 2024-2026" au 1^{er} avril 2024,

Qu'il a été décidé de s'aligner sur les tarifs fixés par le marché,

Qu'il convient de fixer les tarifs pour la fourrière véhicules,

DÉCIDONS**Article 1^{er}**

La ville de Laval instaure, dans le cadre de la prestation d'enlèvement et de gardiennage des véhicules mis en fourrière, les tarifs suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 :

Tarifs au 1 ^{er} avril 2024 ville de Laval dus par les contrevenants (à l'exception des épaves)	
Enlèvement et mise en fourrière de poids lourds	
Opérations d'enlèvement de poids lourds de poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 t et inférieur ou égal à 7,5 t	134,37 €
Opérations d'enlèvement de poids lourds de poids total autorisé en charge supérieur à 7,5 t et inférieur ou égal à 19 t	235,05 €
Opérations d'enlèvement de poids lourds de poids total autorisé en charge supérieur à 19 t et inférieur ou égal à 44 t	302,22 €
Opérations préalables	23,65 €

Enlèvement et mise en fourrière de voitures particulières	
Opérations d'enlèvement	95,00 €
Opérations préalables	15,70 €
Enlèvement et mise en fourrière - autres véhicules	
Opération d'enlèvement de véhicules immatriculés	10,50 €
Opération d'enlèvement de véhicules non immatriculés (cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur...)	10,50 €
Opérations préalables (autres véhicules immatriculés)	7,85 €
Enlèvement et mise en fourrière des épaves	
Opérations d'enlèvement (exceptés les 2 roues)	95,00 €
Opérations d'enlèvement des 2 roues	27,52 €
Frais de garde en fourrière dus pour 24 heures	
Véhicules de poids lourds	7,74 €
Voitures particulières	4,81 €
Autres véhicules immatriculés	3,14 €
Gardiennage des véhicules épaves du 1er jour, plafonné à 15 jours maxi, au-delà non facturé	4,81 €

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Signé : Sandrine Rebelo